

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Une usine à chiots démantelée à Saint-Gabriel-de-Brandon

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec à l'origine de la dénonciation

Saint-Hyacinthe, le 12 octobre 2017 – Une importante perquisition a été menée le 11 octobre à Saint-Gabriel-de-Brandon, menant à la saisie de plus de soixante-dix chiots et à l'arrestation d'une potentielle exploitante d'usine à chiots. Cette opération a été réalisée par la Sûreté du Québec (SQ) avec l'assistance du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), cela à la suite d'un signalement effectué par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

En effet, c'est après avoir reçu des plaintes de personnes ayant fait l'achat de chiots sur Internet que le Bureau du syndic de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a ouvert une enquête. Ces personnes ont rapporté s'être vues remettre des animaux malades ainsi que des carnets et des certificats de vaccination douteux. Cette enquête avait pour objectif de déterminer s'il y avait présence d'exercice illégal de la médecine vétérinaire et de confirmer l'origine des faux certificats et des présumés vaccins réputés avoir été administrés à ces chiots avant l'achat. L'enquête du Bureau du syndic a démontré qu'il s'agissait bien de faux certificats de vaccination, n'ayant aucun lien avec les établissements vétérinaires identifiés et que les personnes qui s'adonnaient à ce commerce de chiots sur Internet utilisaient de faux noms pour commettre leurs méfaits. Comme il s'agissait d'infractions de nature criminelle qui dépassaient le cadre de la juridiction de l'Ordre, le Bureau du syndic a signalé les faits à la Sûreté du Québec afin qu'elle agisse dans ce dossier et a offert toute sa collaboration à cette enquête laquelle a permis de localiser cette usine à chiots où étaient gardés des animaux dans des conditions extrêmes d'insalubrité et de confirmer l'origine d'un réseau de vente de chiots malades sur Internet. Cette intervention a donc mis un frein à ce commerce impropre et à des activités illégales en plus de sauver ces animaux dont la sécurité est désormais assurée.

Dans les circonstances, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec souhaite mettre en garde le public contre l'achat à l'aveugle d'animaux sur Internet et recommande fortement aux futurs acheteurs d'obtenir des références sur le vendeur et de privilégier les éleveurs reconnus pour leurs bonnes pratiques d'élevage ainsi que ceux qui détiennent un permis de garde d'animaux délivré par le MAPAQ. Avant de se procurer un chien, il ne faut pas hésiter à demander à voir les géniteurs et l'endroit où sont gardés les animaux. En complément d'information, des conseils

rédigés par des médecins vétérinaires sont disponibles sur le site Internet de l'Ordre, au www.omvq.qc.ca, dans la section « Conseils pour vos animaux ». Le public pourra notamment y trouver de l'information concernant l'achat et le choix d'un chien ainsi que sur les éléments à considérer avant d'adopter cet animal.

L'Ordre en profite pour rappeler qu'il est un organisme dont la mission est de protéger le public et que le contrôle de l'exercice illégal de la profession de médecin vétérinaire fait partie de ses interventions. « Toute personne qui serait témoin de soins de santé prodigués à des animaux et qui aurait des doutes indiquant que la personne qui pose ces gestes ne détiendrait pas les connaissances ni les compétences requises pour exécuter ces actes vétérinaires ou qu'elle utiliserait le titre de médecin vétérinaire sans être détentrice d'un permis d'exercice délivré par l'Ordre est priée de nous le signaler », indique Dre Sonia Voyer, syndique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Le Bureau du syndic peut être joint au 1 800 267-1427, poste 248. « Que ces gestes soient posés intentionnellement ou simplement, par une méconnaissance des lois et des règlements qui encadrent la profession de médecin vétérinaire, il s'agit de pratique illégale ou d'utilisation illégale du titre de médecin vétérinaire justifiant l'Ordre dont la mission est de protéger le public, d'intervenir » ajoute la Dre Voyer.

À propos de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un organisme, constitué en vertu du *Code des professions du Québec* et de la *Loi sur les médecins vétérinaires*, qui regroupe près de 2 500 médecins vétérinaires au Québec. Son mandat est d'assurer la protection du public en faisant la promotion d'une médecine vétérinaire de qualité qui vise l'amélioration du bien-être des animaux et le maintien de la santé publique.

-30-

Source :

Madame Patricia Noël, Service des communications

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Tél. : 450 774-1427, poste 238

1 800 267-1427, poste 238